

**RAPPORT N° 03/2-50**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REHABILITATION DE SITES SPORTIFS**  
**POUR L'ORGANISATION DES 4EME JEUX**  
**DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORT DE L'OCEAN INDIEN**

**APPROBATION DU PROGRAMME, DU COUT PREVISIONNEL**  
**ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**  
**ET DE SIGNER LES ACTES Y AFFERENTS**

L'organisation des 4èmes Jeux de La CJSOI a été confiée à la l'île de La Réunion par décision de la réunion des Ministres de la CJSOI en décembre 2001.

Cette manifestation se déroulera à Saint-Denis du 1er au 6 août 2004, comme suit :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| ■ cérémonie d'ouverture | dimanche 1er août au Stade Jean Ivoula,     |
| ■ athlétisme            | Piste d'Athlétisme de Champ-Fleuri,         |
| ■ basket                | Salle S de Champ-Fleuri,                    |
| ■ football              | Stade Jean Ivoula (et Stade de Saint-Paul), |
| ■ judo                  | Dojo Régional,                              |
| ■ tennis                | Champ-Fleuri,                               |
| ■ volley-ball           | Salle B de Champ-Fleuri.                    |

Des activités de jeunesse (hip-hop, percussions, journalisme et atelier photo numérique) auront également lieu au CREPS ou au CRIJ.

Suite à la visite qui a eu lieu le mercredi 4 décembre 2002 sur le Complexe Sportif de Champ-Fleuri et le Stade Jean Ivoula entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, les services de la Commune et l'Adjoint Délégué aux Sports, un programme de travaux de réhabilitation a été élaboré pour les différents équipements concernés, afin de les rendre conformes aux exigences des règlements fédéraux et permettre le bon déroulement des Jeux de la CJSOI.

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 733 723 € (sept cent trente-trois mille, sept cent vingt-trois euros) :

◆ Salle B de Champ-Fleuri (volley-ball)	92 500,00 €
◆ Salle S de Champ-Fleuri (basket-ball)	236 623,00 €
◆ Piste d'Athlétisme de Champ-Fleuri	284 600,00 €
◆ Stade Jean Ivoula (cérémonie d'ouverture)	120 000,00 €
	<b>733 723,00 €</b>

## RAPPORT N° 03/2-50

Vous trouverez, joints en annexe, le programme détaillé des travaux, ainsi que l'échéancier prévisionnel de réalisation.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'Etat (FNDS et FIDOM) dans le cadre d'une manifestation internationale organisée par l'Etat français, et du Conseil Régional à titre complémentaire sachant que ces équipements sont principalement utilisés en temps scolaire par les lycéens de la Cité du Butor.

Le plan de financement des travaux pourrait s'établir commé suit :

• Etat	366 861,50 €	50 %,
• Région	220 116,90 €	30 %,
• Commune	146 744,60 €	20 %,
	733 723,00 €	100 %.

A cet effet, il convient de valider le dossier de demande de subvention et de le transmettre aux différentes instances concernées afin de pouvoir lancer le programme des travaux dans les meilleurs délais.

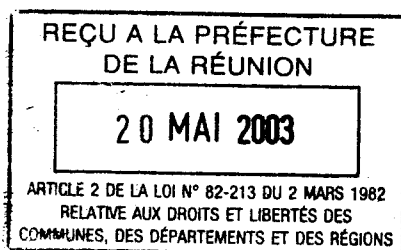
Les crédits nécessaires seront imputés sur les Chapitre 23 et Article 23-13 du Budget communal.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le programme des travaux de réhabilitation des sites sportifs devant accueillir les 4èmes Jeux de la CJSOI ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 733 723,00 € et le plan de financement y relatif ;
- d'approuver l'engagement des crédits correspondants sur les Chapitre 23 et Article 23-13 ;
- de m'autoriser à solliciter les aides financières de l'Etat et de la Région ;
- d'autoriser le Maire à signer les actes administratifs y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/2-50  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 6 mai 2003**

**OBJET**

**REHABILITATION DE SITES SPORTIFS  
POUR L'ORGANISATION DES 4EME JEUX  
DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORT DE L'OCEAN INDIEN**

**APPROBATION DU PROGRAMME, DU COUT PREVISIONNEL  
ET DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS  
ET DE SIGNER LES ACTES Y AFFERENTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/2-50 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Claudine GERMAIN, 13ème Adjointe, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le programme des travaux de réhabilitation des sites sportifs devant accueillir les 4èmes Jeux de la CJSOI.

**ARTICLE 2**

Approuve le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 733 723,00 € et le plan de financement y relatif.

**DELIBERATION N° 03/2-50**

**ARTICLE 3**

Approuve l'engagement des crédits correspondants sur les Chapitre 23 et Article 23-13.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat et de la Région.

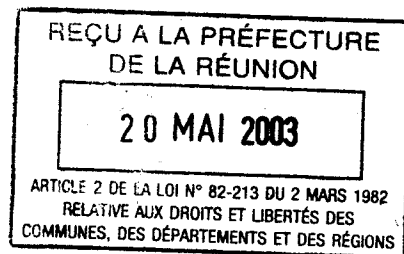
**ARTICLE 5**

Autorise le Maire à signer les actes administratifs y afférents.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 14 MAI 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**REHABILITATION SITES SPORTIFS POUR LES 4EME JEUX DE LA  
C.J.S.O.I.**

<u>Salle " B " de Champ-Fleuri</u>	<u>Coût prévisionnel</u>
Réfection sol sportif	47 000 euros
Remise en peinture	15 000 euros
Réhabilitation des vestiaires	30 500 euros
<b>Sous-total n° 1</b>	<b>92 500 euros</b>
<u>Salle " S " de Champ-Fleuri</u>	
Remise en peinture	23 000 euros
Installation de chaises coquilles + numérotation place assise	77 000 euros
Réfection vestiaires et installation de chauffe-eau	47 000 euros
Retraçage des lignes de jeux	3 000 euros
Renforcement de l'éclairage	7 623 euros
Traitement acoustique de la salle " S "	40 000 euros
Réhabilitation vestiaires salle de danse et musculation	40 000 euros
<b>Sous-total n° 2</b>	<b>237 623 euros</b>

.../...

### Piste d'athlétisme de Champ-Fleuri

Renouvellement de matériel	12 000 euros
Réhabilitation de la cage à lancer de disque	8 000 euros
Réhabilitation du sautoir à la perche (tapis + hangar de protection)	8 000 euros
Acquisition d'un hangar de protection (saut en longueur)	4 000 euros
Traçage et reprise diverses sur la piste	30 500 euros
Réhabilitation des vestiaires	77 000 euros
Renforcement de l'éclairage	23 000 euros
Couverture des gradins, accès handicapés	122 000 euros
<b>Sous-total n°3</b>	<b>284 600 euros</b>

### Stade Jean Ivoula

Réhabilitation du sol sportif	120 000 euros
<b>Sous-total n° 4</b>	<b>120 000 euros</b>

**Total travaux 733 723 euros**